



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 juin 2023

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, , GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURALT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BARJONET, BRISSON, COULON, LAROCHE, GAURAT.

Autres personnalités : M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 4 mai 2023 ;
- Présentation du tiers-lieu de compétences « *Carrément Local* » et proposition de participation du PETR au consortium ;
- Avis sur le projet de SCoT du PETR Gâtinais Montargois ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Délibération portant sur l'obligation de désigner un référent déontologue ;
- Débat autour des Zones d'accélération des EnR ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie M. le Sous-préfet et Mme SAUTREUIL de leur présence au Bureau. Elle fait ensuite part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

- Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme LEVEQUE,
- M. GAURAT donne pouvoir à M. ROUSSEAU,
- M. LAROCHE donne pouvoir à M. GUERINET.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 4 mai 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- . Présentation du projet de déploiement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) dans le Pithiverais par APPUI SANTE ;
- . Restitution du diagnostic OSONS LA TRANSITION (LIFE_LETsGO4Climate) par Lucie HERVE ;
- . CRST : 3 dossiers Agriculture Biologique, 6 dossiers Diversification et vente directe, dont 4 dossiers bambouseraie, 2 dossiers Dernier commerce et 1 dossier A VOS ID investissement ;
- . Fonds vert : demande de subvention pour les frais d'animation PCAET (à partir de juin 2023) ;
- . Mission inclusion et handicap : débat sur le principe de recrutement d'un(e) étudiant(e).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du tiers-lieu de compétences « *Carrément Local* » et proposition de participation du PETR au consortium

Mme BEVIERE accueille M. FAUTRAT et Mme BELDAME, respectivement porteur du projet et coordinatrice du Tiers-lieu de compétences « *Carrément Local* ».

Mme BELDAME présente les enjeux et les objectifs du Tiers-lieu, installé dans la commune de Nangeville (Le Malesherbois), sur l'exploitation de l'EARL LEFEVRE FAUTRAT.

L'éco-système du Tiers-lieu se crée autour de la ferme, d'une brasserie et un centre de formation, la Beer Fabrique.

Dans un proche avenir, un éco-lieu sera également aménagé, en proposant des actions à vocation pédagogique.

« *Carrément Local* » bénéficie de financements de la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du Pacte régional d'investissements pour les compétences 2019/2022 qu'elle a signé avec l'Etat.

Le projet s'inscrit dans la volonté de développer des activités économiques en milieu rural, et favoriser le lien social et intergénérationnel autour des thématiques de la formation, l'écologie, l'alimentation durable, l'équité, l'inclusion.

Le consortium pourra réunir en son sein des structures ou entités telles que les membres fondateurs, des entreprises partenaires, des chambres consulaires, des collectivités territoriales, des associations partenaires, des citoyens.

Le Tiers-lieu propose déjà deux formations, la première autour de la micro-brasserie, la seconde sur la compétence préparateur de commandes.

A moyen terme, le projet envisage de créer un espace de co-working, un potager collaboratif, des ateliers de sensibilisation, une fabrique de savoir-faire, une épicerie de producteur locaux, de la petite restauration.

La construction du bâtiment recevant les formations doit intervenir dans les prochains mois. En septembre 2023, il est envisagé le recrutement officiel de l'animateur.trice du Tiers-lieu.

L'ouverture officielle est prévue pour janvier 2024.

Sur le volet mobilité/accessibilité, le projet va bénéficier de l'accompagnement de Mobi-dream, prestataire mettant à disposition des véhicules AMI (Citroën) en auto-partage. A terme, la question du stockage de vélos, de trottinettes est envisagée, ainsi qu'une organisation pérenne de la mobilité vers Nangeville.

En fin de présentation, il est proposé au PETR d'intégrer le consortium. Cela peut se faire de plusieurs manières, soit en apportant une contribution financière, soit en apportant un soutien, des solutions partenariales, des relais organisationnels, ou en facilitant l'intégration du Tiers-lieu dans l'éco-système territorial.

La commune du Malesherbois a déjà délibéré sa participation au consortium.

M. BRUNEAU demande si une participation financière est obligatoire pour faire partie du consortium. M. FAUTRAT indique que cela n'est pas une condition rédhitoire.

Mme BEVIERE les remercie de leur présentation et propose un échange avec les élus du Bureau.

Après débat, les élus du Bureau sont favorables à la participation du PETR au consortium, mais sans apporter d'appui financier.

Avis sur le projet de SCoT du PETR Gâtinais Montargois

Mme BEVIERE passe la parole à Amandine TEMPLIER, qui présente dans les grandes lignes le projet de SCoT du Gâtinais Montargois.

- Eléments de contexte et présentation du territoire : la loi ELAN et la nouvelle ordonnance du 17 juin 2020 ont sensiblement modifié le contenu du SCoT avec de nouvelles thématiques à traiter (besoins alimentaires locaux, économie circulaire, transition écologique et climatique, la ressource en eau), la modification de certaines pièces (le PADD devient PAS (Projet d'aménagement stratégique), la possibilité pour le SCoT de tenir lieu de projet de territoire, de PCAET (SCoT-AEC).

- Les documents constitutifs du SCoT : le Diagnostic et EIE (Etat Initial de l'Environnement), le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique), le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). En annexe, le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).

- Grandes tendances de l'état des lieux économiques, socio-économiques, dynamiques démographiques, d'habitats, d'entreprises, d'agriculture et d'environnement.

- Le projet de territoire : la philosophie globale vise à consolider l'armature territoriale, développer l'attractivité économique du territoire, tendre vers une politique d'accueil qualitative (habitat/équipements/mobilités), et préserver les « murs porteurs », à savoir les trames environnementale et agricole.

- Mieux répartir l'accueil de nouvelles populations : dans les 20 prochaines années, 19% de la population sera accueillie en cœur d'agglomération, 30% dans les pôles relais, 20% dans les secteurs périurbains et les pôles secondaires, 12% dans les villages sous pression et 19% dans les villages ruraux.

Pour les polarités, cet objectif est un « minimum à atteindre » alors que pour les autres communes, un maximum à ne pas dépasser.

- La stratégie foncière qualitative et orientée vise un objectif global de réduction ambitieux de 50 % sur les 10 premières années, 75% au-delà, pour « tendre vers 0 artificialisation nette » en 2050.

- Le Document d'Orientations et d'Objectifs, le PAS et le DAACL, constitue la feuille de route des projets locaux.

Les 3 objectifs du SCoT, déclinés dans le DOO, poursuivent l'ambition d'offrir aux habitants un territoire de qualité où il fait bon vivre :

- Développer l'attractivité économique du territoire ;

- Habiter le territoire : une politique d'accueil qualitative ;

- Mettre en œuvre les transitions écologique, énergétique et climatique du territoire.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est structuré autour de 4 axes :

- Axe 1 : Consolider l'armature territoriale ;

- Axe 2 : Développer l'attractivité économique du territoire ;

- Axe 3 : Tendre vers une politique d'accueil qualitative ;

- Axe 4 : Préserver les « murs porteurs », à savoir les trames environnementale et agricole.

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) fixe des principes d'aménagement pour chaque site commercial, de centralité ou de périphérie.

- Prise en compte et compatibilité avec le SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais :

Une prise en compte des autres SCoT assez faible

Une partie du périmètre de la CCPG est mentionnée dans l'annexe « présentation du diagnostic commercial du cœur de ville de Montargis ». Absence d'analyse sur la stratégie développée par le PETR BGP.

Absence d'analyse sur les influences subies ou imposées par les différents pôles (les pôles extérieurs comme Pithiviers et Orléans) seulement un tableau, page 15 du diagnostic commercial du cœur de ville de Montargis.

Pas d'impacts majeurs sur le SCoT Beauce Gâtinais en Pithiverais

- Avis sur ce SCoT :

Les points positifs :

- Intègre le PCAET par le biais de prescriptions dans le DOO (=> SCoT – AEC) ;

- Cohérence de l'ensemble des pièces du SCoT et qualité du contenu ;

- Une stratégie « sur mesure » qui traduit une ambition, des choix politiques ;

- Les schémas de secteurs des polarités.

Les points qui auraient pu être améliorés : projet peu perméable aux territoires voisins et approche trop centrée.

Au-delà d'une erreur de date d'approbation du SCoT au niveau du calendrier de l'annexe relative au résumé non technique en date du « 20230316 » et d'une question relative au SAGE, le projet ne présente pas d'incompatibilité avec le SCoT Beauce Gâtinais en Pithiverais, même si l'on peut regretter qu'il est très peu fait état des enjeux potentiels avec les territoires voisins.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat autour des Zones d'accélération des EnR (ZAE)

La Présidente propose d'intervertir l'ordre du jour, M. le Sous-préfet devant quitter la réunion rapidement.

Mme BEVIERE rappelle la réunion organisée la veille à Sermaises, lors de laquelle les services de l'Etat ont pu rappeler le contexte des Zones d'accélération des EnR, ainsi que la réunion de PLUi de l'après-midi même à la CC Plaine du Nord Loiret. Lors de cette réunion, les élus avaient beaucoup de mal à comprendre ce qu'attendait les services de l'Etat.

M. le Sous-préfet rappelle l'importance d'avoir une cohérence entre les travaux dans le cadre des PLU ou PLUi et le travail à rendre sur les ZAE.

Il souligne également que les ZAE ne seront définies qu'après validation de la CRE (Commission Régionale de l'Energie). Mais les décisions de zonage reviennent bien aux élus communaux.

M. GUERINET souhaite que l'exercice de zonage soit réalisé par les communes, puis remonté aux intercommunalités, pour additionner les résultats à l'échelle des 3 EPCI. Les communes peuvent solliciter l'appui des services SIG des Communautés de communes.

M. BRUNEAU est du même avis. Il souligne également le fait de ne pas forcer les maires et de ne pas aller contre leurs décisions. Ce sont bien les intercommunalités qui feront remonter les « copies » des communes.

M. le Sous-préfet souligne l'importance de la solidarité territoriale. Certains territoires seront déficitaires en EnR et d'autres très excédentaires (éolien), comme le Pithiverais.

M. BOURGEOIS rappelle que les financements provenant des installations d'éoliennes sur son territoire sont importants, voire cruciaux, car c'est ce qui a permis à la CCPNL de rester indépendante.

Au terme des échanges, les travaux sur les ZAE se feront donc à l'échelle des communes, avec remontée auprès des intercommunalités.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'un seul dossier est à étudier aujourd'hui, celui porté par la commune de Saint-Loup des Vignes. **« Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de St Loup des Vignes ». Commune de Saint Loup des Vignes.**

L'opération consiste à réhabiliter globalement et thermiquement la salle des fêtes de Saint Loup des Vignes, 25 Rue du Bourg.

Le bâtiment fait environ 230 m².

Avant travaux, les locaux sont en classe énergie C (122) et en classe C (23) pour les GES.

Après travaux, ils passeront en classe énergie B (87) et en classe A (5) pour les GES, soit une économie de 8 050 kWhEP/an et 4 140 kgeqCO₂/an.

Les travaux envisagés :

- Isolation des murs intérieurs
- Remplacement des menuiseries
- VMC
- Etude thermique type ECB

Coût HT du projet : 66 262,15 €

Coût HT éligible : 46 567,50 €

Subvention régionale sollicitée : 23 200,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

M. BARTOLI signale que le Département du Loiret a validé une aide pour la rénovation des menuiseries de la Salle des fêtes, or, ce financement n'apparaît pas au plan de financement.

Ce point sera vérifié avant le dépôt auprès de la Région.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité, sous réserve de la vérification du financement du Conseil départemental.

Délibération portant sur l'obligation de désigner un référent déontologue

Mme BEVIERE rappelle les informations transmises précédemment par l'Association des Maires du Loiret (AML). Elle suggère aux collectivités de délibérer avant la fin du mois de juin 2023 sur le fait que le déontologue ne peut être désigné, afin de respecter les obligations données par le législateur.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 20 juillet à 17h30 dans les locaux du PETR.

- Clauses d'insertion.

M. BRUNEAU fait état des difficultés à respecter les obligations d'intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics, en raison de l'absorption de la Maison de l'Emploi par la Métropole d'Orléans. Cette difficulté avait déjà été remontée à Mme BESNIER.

David VOYER indique que le Département du Loiret lui avait indiqué qu'il ne pourrait pas assumer cette fonction de « facilitateur », cette compétence relevant de l'Etat.

M. BARTOLI indique qu'une piste est actuellement étudiée en interne.

Mme SAUTREUIL s'engage à en parler avec ses collègues de la Commission Permanente Régionale.

- Ateliers SAGE.

Mme BEVIERE rappelle la tenue des ateliers de concertation pour la feuille de route et la gouvernance du SAGE. La mobilisation des partenaires doit être importante, notamment de la part des EPCI, puisque la compétence GEMAPI sera intégralement mise en oeuvre par eux au 1er janvier 2026.

Au-delà de la feuille de route "opérationnelle", il s'agit de mettre en relation les ambitions et enjeux autour de la nappe de Beauce et les financements, à court, moyen et plus long termes.

L'ANEB (Association nationale des Elus de Bassin) propose de réaliser une mission complémentaire.

La Présidente a sollicité un rendez-vous avec M. le Sous-préfet. Il est nécessaire, à ce stade, de sensibiliser Mme la Préfète de Région, en tant que Préfète coordinatrice de Bassin.

- Groupes de travail PCAET.

Le groupe de travail sur la thématique de la séquestration carbone se tiendra demain 16/06 à Egry. Ceux sur la gestion des déchets et sur les produits locaux se tiendront respectivement le 23/06 matin et après-midi à Dadonville.

- Ateliers de concertation pour le futur Contrat Local de Santé 2023-2026.

Les réunions de concertation se tiendront le 26/06 à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes.

- Convention entre le PETR, la Chambre d'agriculture et QUARTUS.

La Présidente indique que la convention tripartite concernant le financement des accompagnements de la restauration collective, via le dispositif de compensation Agricole, se tiendra le 28 juin 2023 à 9h à la MFR du Pithiverais à Ascoux.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h55.

Monique BEVIERE, Présidente